

PARCOURS >

Parcoursup : après les refus

Je ne suis pas admis sur mes vœux postbac, que faire maintenant ?

Sur le site Parcoursup, à partir du 26 juin, la procédure complémentaire permettra de candidater sur des formations du supérieur disposant de places vacantes.

Si le candidat n'a pas participé à la procédure initiale, il doit créer un dossier électronique sur Parcoursup. Il est nécessaire de consulter régulièrement son dossier car l'offre de formation est évolutive, et en cas de proposition d'admission, il faut répondre dans le délai imparti.

Si vous avez été refusé sur tous vos vœux, vous pouvez saisir une commission pilotée par le recteur qui vous fera

des propositions sur des formations ayant des places vacantes, au plus près de vos souhaits.

Les candidats qui justifient de situation particulière, notamment handicap, peuvent saisir cette commission pour demander un réexamen de leur affectation en cas de réponse non satisfaisante au regard de leurs besoins spécifiques.

> **Pour en savoir plus :**
www.parcoursup.fr rubrique
« Boîte à outils »

> **Rubrique réalisée avec le concours
du service académique d'information et
d'orientation du rectorat de Nancy-Metz.**

ER 22/06/18 .